

Séance
ordinaire
du 3 février
2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e) JOUR DU
MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL QUATORZE (2014) À COMPTER DE 20 h 30 À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Stéphane Dupont, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Claude Bélanger, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Marc Després et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis ainsi que madame Sonia Lévesque, du journal l'Information.

14.02.51

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier rédige le procès-verbal.

14.02.52

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

☞ Comptes réguliers : 476 464.86 \$
☞ Comptes préautorisés : 90 594.82 \$

ADMINISTRATION

5. Avis de motion d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.
6. Motion d'appui à la municipalité de L'Isle-Verte.
7. Opposition de la Ville de Mont-Joli à la vente de 74 journaux hebdomadaires de Sun Média à Transcontinental.
8. Reconnaissance de la Ville de Mont-Joli pour la conservation d'objets du patrimoine artisanal aux ateliers Plein Soleil.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de location d'un terrain à « Poitras meubles et design ».
10. Demande de subvention au fonds conjoncturel de développement pour la réalisation de travaux supplémentaires au Château Landry.
11. Motion de félicitations au Groupe Pages Jaunes.

FINANCES

12. Contribution de la Ville au financement du poste de chargée de projets en développement commercial.
13. Autorisation de versement de dons.

LOISIRS

14. Autorisation de circuler dans les limites de la Ville de Mont-Joli au Défi vélo de la route du grand fleuve.
15. Autorisation d'activité de financement à l'équipe du football Pentagone de Mont-Joli.
16. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour la semaine de relâche de mars 2014.
17. Appui au Club de natation Les Espadons Porlier pour l'instauration d'un sport-études.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Adoption du règlement 2014-1310 modifiant le règlement 2002-1019 concernant les animaux et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
19. Adoption du règlement 2014-1311 modifiant le règlement 2002-1040 concernant les animaux domestiques.
20. Dépôt de la liste des besoins de la Ville de Mont-Joli remise à la Sûreté du Québec concernant la sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisation de paiement – surveillance des travaux de réfection du Château Landry
22. Autorisation de paiement du décompte progressif no 4 à la firme Lafontaine-Leclerc pour la construction d'un réservoir d'eau potable.

23. Autorisation de paiement – surveillance bureau du remplacement du réservoir d'eau potable.
24. Demande des entreprises Claveau concernant le projet du Croissant de la Pente Douce.
25. Demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec pour l'obtention de permis d'intervention.

URBANISME

26. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Paul Gingras, aménagiste – urbaniste à la MRC de La Mitis.
27. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 20 janvier 2014 du Comité consultatif d'urbanisme (ccu).
28. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour 2013.

AFFAIRES NOUVELLES.

29. Autorisation de signature d'un bail avec Via Rail pour le maintien du service de gare
30. Période de questions.
31. Clôture et levée de l'assemblée.

14.02.53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 20 JANVIER À 20 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 20 janvier 2014 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

14.02.54 Danielle ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 476 464.86 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 90 594.82 \$

ADMINISTRATION

Madame la mairesse fera une lecture de la synthèse du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

14.02.55 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

La mairesse, Danielle Doyer donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement remplaçant le règlement 2011-1270 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli.

14.02.56 MOTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Isle Verte a connu dans la nuit du 23 janvier l'un des pires incendies détruisant une résidence de personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE cet incendie a causé plusieurs décès et de nombreuses disparitions laissant ainsi plusieurs familles dans l'attente et le deuil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli compte aussi de nombreuses résidences de personnes âgées et désire apporter un soutien moral aux citoyens de L'Isle Verte;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées, quelle que soit leur condition, devraient vivre en toute quiétude dans leur résidence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie la municipalité de L'Isle-Verte, ainsi que ses citoyens et toutes les familles éplorées dans cette dure épreuve qui touche cette communauté tissée serrée de notre région du Bas-Saint-Laurent afin de leur apporter réconfort et soutien.

14.02.57 OPPOSITION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA VENTE DE 74 JOURNAUX HEBDOMADAIRES DE SUN MÉDIA À TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2013, Québecor Média vendait l'une de ses filiales Sun Média à Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction de 75 millions implique la vente de 74 journaux hebdomadaires permettant ainsi à Transcontinental d'obtenir le quasi-monopole dans ce secteur, ce qui pourrait exercer une hausse éventuelle de la tarification publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction implique principalement des hebdomadaires régionaux implantés sur le territoire déjà desservi par des journaux de Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE le Journal l'Information fait partie de cette transaction, que celui-ci a été fondé le 27 janvier 1971 et qu'il a toujours joué un rôle majeur dans notre milieu mont-jolien et mitissien, qu'il a permis, dans le passé et même aujourd'hui, l'avancement de notre région et son rayonnement tant au niveau économique, social, communautaire, sportif et socio-économique. De plus, le *Mont-Joli Nouvelles* fondé en 1955 et le *Péninsulaire* avaient aussi joué ce rôle majeur;

CONSIDÉRANT QUE lors d'activités de fusion ou d'acquisition de cette envergure, il est de nature courante que les entreprises désirent accroître leurs bénéfices par le sacrifice ou le regroupement de certaines des filiales ou entreprises ayant fait l'objet de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE les mont-joliens ont toujours eu à leur disposition un journal hebdomadaire auquel ils s'identifient, ayant du contenu local, écrit par des

journalistes de Mont-Joli et de la Mitis créant ainsi un fort sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît tout de même que Transcontinental, par le biais du journal l'Avantage, offre une couverture de base de qualité, mais que rien ne saurait remplacer un hebdomadaire implanté dans le milieu depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Information a longtemps eu son siège social à Mont-Joli, faisant ainsi partie de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité d'un journal n'est pas le seul élément à considérer avant de poser des gestes éventuels de fusion ou de fermeture, car l'enjeu majeur est que la desserte médiatique de notre ville et de toute la région de La Mitis revêt une importance capitale et essentielle pour l'ensemble des citoyens qui y vivent et que cela transcende le simple enjeu financier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli s'oppose à la transaction entre Transcontinental et Sun Média afin d'éviter d'éventuelles fusions et fermetures créant ainsi un monopole dans le secteur de la presse écrite, en soumettant une plainte au Bureau de la concurrence. Par la même résolution, le conseil municipal invite les organismes économiques et de pression tels que le CLD, la SADC, la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis, la Caisse Desjardins, le CLAC, les municipalités faisant partie de la MRC de La Mitis, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) ainsi que les députés fédéral et provincial de la région à enjoindre le mouvement en déposant également une plainte auprès de l'organisme fédéral.

La Ville de Mont-Joli transmettra, suite à cette résolution, un mémoire pour argumenter davantage sa position et enjoint les acteurs du milieu à faire de même.

14.02.58

RECONNAISSANCE DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LA CONSERVATION D'OBJETS DU PATRIMOINE ARTISANAL AUX ATELIERS PLEIN SOLEIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli reconnaît que les ateliers Plein Soleil ont accompli un travail colossal pour acquérir plus de 2500 artefacts provenant de la région de La Mitis;

CONSIDÉRANT les efforts qu'a nécessités le travail accompli par madame Thérèse Beaulieu Roy et le père André Boutin pour établir le musée des traditions et du patrimoine Mitissien, dont la renommée, dépasse les frontières du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le musée a été exposé pendant plus de 20 ans à la Villa des Jardins de Mitis et par la suite, à la maison des Arts et du Patrimoine de Ste-Flavie et qu'il constitue un fier témoin de notre passé;

CONSIDÉRANT QUE les Ateliers Plein Soleil sont une entreprise d'économie sociale qui fait partie du paysage mont-jolien depuis 1971 et est reconnue Économusée du tissage;

CONSIDÉRANT QUE la Collection que possèdent les Ateliers Plein Soleil est d'une valeur patrimoniale inestimable et est digne de reconnaissance;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du musée des traditions et du patrimoine Mitissien et de garantir l'avenir de ce musée pour les générations futures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli reconnaisse que la collection des Ateliers Plein Soleil fait partie du patrimoine

Mitissien et qu'il est d'une importance majeure que les générations actuelles et futures puissent en bénéficier pour la postérité de Mont-Joli et de toute la région mitissienne.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.02.59

En raison d'un possible conflit d'intérêts, Monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6, se retire à 8 h 50.

AUTORISATION DE LOCATION D'UN TERRAIN À « POITRAS MEUBLES ET DESIGN »

CONSIDÉRANT QUE la firme « Poitras Meubles et Design » souhaite organiser une méga-vente sous le chapiteau en mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le site visé pour l'événement est le lot 4 295 259 du cadastre du Québec soit le terrain face au Normandin, à l'ouest de la station-service Ultramar, au carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise installera trois (3) tentes et qu'elle créera de 12 à 15 emplois pour la durée de l'activité;

CONSIDÉRANT les retombées économiques potentielles de cette initiative pour Mont-Joli;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* encadrant la location de biens par la Ville notamment l'obligation de le faire « à titre onéreux »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la location à « Poitras Meubles et Design » du lot 4 295 259 du cadastre du Québec pour une période de six (6) semaines incluant la période de montage et démontage en mai et juin 2014. Les conditions suivantes s'appliqueront :

- Le locataire s'engage à verser une somme de 250 \$ par semaine d'activités commerciales pour l'utilisation dudit terrain soit un montant total de 1 000 \$ plus les taxes;
- Le conseil permet au locataire d'utiliser ledit terrain sans frais la semaine précédant l'activité (préparation, mise à niveau, etc.) ainsi que la semaine suivant l'événement (libération, nettoyage, etc.);
- Le locataire assumera les frais d'aménagement du terrain, s'il y a lieu, de même que les coûts reliés à l'alimentation électrique;
- Le locataire s'engage à obtenir de son assureur un certificat attestant le statut de coassurée de la Ville de Mont-Joli ce qui la dégagera de toute responsabilité en cas d'incident pendant la période où il occupe le terrain;
- Le type d'activité permis devra correspondre à la grille des usages pour la zone tel que prescrit à la réglementation d'urbanisme;
- L'installation de la tente devra être conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;
- Toute location pour une période temporaire d'un terrain appartenant à la Ville sera permise uniquement à des commerçants de Mont-Joli.

Monsieur Dubé reprend son siège à 8 h 53.

14.02.60

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE le fonds conjoncturel de développement vient en soutien à des initiatives qui contribuent au développement économique, culturel et touristique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet de réalisation du Château Landry est d'améliorer le cadre de vie et favoriser le développement des services et des équipements pour la population mont-jolienne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet tend à créer et à organiser des services pour la collectivité mont-jolienne tout en suscitant la mise en commun des ressources;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise le développement d'un secteur d'activités important pour le milieu mont-jolien, soit la culture et le tourisme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet génère un effet d'entraînement chez d'autres acteurs culturels et touristiques du milieu (CLAC et Murmures de la Ville);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au fonds conjoncturel de développement, et ce, pour un montant de 46 178 \$ pour la réalisation de travaux supplémentaires au Château Landry. Par la même résolution, le conseil municipal autorise la mairesse ou le maire suppléant à signer la demande de subvention.

14.02.61

MOTION DE FÉLICITATIONS AU GROUPE PAGES JAUNES

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Pages Jaunes a, pour cette année, choisi une photo représentant une fresque, soit « Ce mur raconte des histoires...D'ENFANTS », du circuit de fresques de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-joli est considérée comme la Capitale des Murs Peints à l'Est de Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet annuaire est distribué dans l'ensemble de la Mitis, à l'exception de la municipalité de Sainte-Luce, qui a reçu le bottin de la MRC voisine, et donne une visibilité intéressante au circuit de fresques puisqu'il entre dans tous les foyers de la MRC de La Mitis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de féliciter le Groupe Pages Jaunes pour son initiative et par la même résolution, leur demander qu'en 2015, la municipalité de Sainte-Luce soit incluse dans la distribution des annuaires de La Mitis.

FINANCES

14.02.62
J-Pierre

CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité que la Ville versera la somme de 52 000 \$ à la Corporation de développement économique de Mont-Joli (CODEM) qui fera l'objet de quatre (4) paiements, en janvier, avril, juillet et octobre 2014. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**14.02.63
J-Pierre**

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
École Le Mistral	Programme soutien à la Motivation scolaire	100 \$
École Le Mistral	Secondaire en spectacle	100 \$
École Le Mistral	Harmonie	50 \$
Fondation CSSS Mitis	Souper St-Valentin	4 billets à 30 \$
Centraide Bas-Saint-Laurent	Don annuel	250 \$
Aide humanitaire TOGO	Publicité	100 \$
Fondation du CHRR	Don	500 \$
Boussole	Cours RCR gratuit	prêt d'un local et matériel

LOISIRS

14.02.64

AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU DÉFI VÉLO DE LA ROUTE DU GRAND FLEUVE

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les participants au *Défi Vélo de la Route du Grand Fleuve* à emprunter les avenues Ross, Gaboury, Villeneuve, Poirier, Levasseur et de même que les rues d'Anjou et Perreault à l'occasion de cette activité de plein air. Plus de 200 jeunes du 3^e au 5^e secondaire seront de passage à Mont-Joli les 19 et 20 mai 2014. Ils passeront la nuit à l'École du Mistral avant de reprendre le parcours qui les emmènera de St-Pascal (Kamouraska) à Matane. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec (SQ), des services ambulanciers, de sécurité incendie ainsi que des travaux publics.

14.02.65

AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À L'ÉQUIPE DU FOOTBALL PENTAGONE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables de l'équipe du Football Pentagone, de Mont-Joli, à tenir une activité de financement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli le samedi 8 février 2014 sous la formule « cueillette de bouteilles ».

14.02.66

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche aura lieu du 1^{er} au 9 mars 2014 et que le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise, comme à chaque année, une brochette d'activités populaires dont la journée « Boule de Neige »;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) offre un programme de soutien financier destiné à favoriser la mise sur pied de ce type d'événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une programmation d'activités pour la période de relâche du 1^{er} au 9 mars 2014 et de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le Programme de soutien financier de loisir 2013-2014. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

14.02.67

APPUI AU CLUB DE NATATION LES ESPADONS PORLIER POUR L'INSTAURATION D'UN SPORT-ÉTUDES

CONSIDÉRANT QUE le Club de natation Les Espadons Porlier est bien implanté à Mont-Joli depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le Club de natation forme depuis plusieurs années des athlètes de compétition de haut niveau;

CONSIDÉRANT QUE le Club de natation connaît une croissance importante de son nombre de nageurs d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Club de natation sont des enfants des niveaux primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT l'importance de développer des programmes scolaires qui attirent des familles à Mont-Joli, et par le fait même, participent à l'économie de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli possède les infrastructures qui peuvent permettre au Club de natation d'implanter un sport-études dès 2015, et ce, en collaboration avec la Commission scolaire des Phares;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité que la Ville appuie la demande du Club Les Espadons Porlier pour l'implantation d'un sport-études en natation avec la Commission scolaire des Phares pour l'année 2015.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.02.68

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-1310 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-1019 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Ce point à été retiré.

14.02.69

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-1311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-1040 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Ce point a été retiré.

14.02.70

DÉPÔT DE LA LISTE DES BESOINS DE LA VILLE DE MONT-JOLI REMISE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'annuellement, les besoins de la Ville de Mont-Joli sont précisés à la Sûreté du Québec en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli considère que la présence de la Sûreté du Québec sur le territoire mont-jolien est acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire que les besoins suivants fassent l'objet d'une attention particulière de la part de la Sûreté du Québec :

- Sécurité routière
- Enquêtes criminelles
- Police de proximité
- Couverture d'événements spéciaux

CONSIDÉRANT QUE les citoyens se plaignent de la vitesse excessive en période estivale, des départs brusques, des courses d'accélération et des regroupements de jeunes sur les boulevards Gaboury et Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE chacun des ces points ont été détaillés dans une liste transmise à la Sûreté du Québec par l'intermédiaire du policier parrain de la Ville de Mont-Joli soit monsieur Martin Soucy;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des besoins en sécurité publique de la Ville de Mont-Joli remise à la Sûreté du Québec et de préciser à cette dernière que les interventions devraient être accrues de façon significative afin de respecter la quiétude et la sécurité des citoyens de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

14.02.71

AUTORISATION DE PAIEMENT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la firme Beaudet, Faille et Normand, architectes a présenté la facture 14-001 au montant de 1 040 \$, plus les taxes, dans le projet de réfection du Château Landry pour la période se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Beaudet, Faille et Normand, architectes d'un montant total de 1 040 \$, plus les taxes.

14.02.72

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4 À LA FIRME LAFONTAINE-LECLERC POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme Lafontaine-Leclerc a présenté à la firme Dessau le décompte progressif # 4 concernant le projet de construction d'un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte no 4 au montant de 365 502.50 \$ correspond aux travaux complétés en date du 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Dessau, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 4 à la firme Lafontaine-Leclerc au montant de 365 502.50 \$, taxes incluses. Ces travaux sont financés en partie par le programme de subvention FCCQ (fonds Chantiers Canada-Québec) volet 1.1. et une partie par le retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

14.02.73

AUTORISATION DE PAIEMENT – SURVEILLANCE BUREAU DU REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Dessau, a présenté la facture 106901 au montant de 18 904 \$, plus les taxes, dans le projet de remplacement du réservoir d'eau potable pour la période se terminant le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme d'ingénierie Dessau pour un montant total de 18 904 \$, plus les taxes.

14.02.74

DEMANDE DES ENTREPRISES CLAVEAU CONCERNANT LE PROJET DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Claveau Limitée on fait une demande le 22 février 2013 à la firme d'ingénierie Dessau pour que celle-ci fasse une révision des quantités d'excavation payables au bordereau dans la cadre du projet du Croissant de la Pente douce;

CONSIDÉRANT QUE, selon Dessau, le délai de 120 jours pour contester les quantités payées, et ce, suite à la réception provisoire des travaux datée du 31 août 2011 est expiré;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Claveau désirent obtenir une révision afin de connaître les quantités d'excavation réellement exécutées afin que le promoteur du développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce et l'entrepreneur puissent s'entendre sur les coûts réels du projet;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 décembre 2013 qu'aucune entente n'est intervenue entre les Entreprises Claveau Limitée et la firme Dessau;

CONSIDÉRANT QUE Dessau a demandé à la Ville des honoraires supplémentaires pour finaliser ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léo Caron a eu une rencontre avec monsieur Guy Claveau afin d'éclaircir la situation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de demander à la firme Dessau de revoir les quantités d'excavation réellement exécutées afin de l'entrepreneur et le promoteur puissent régler, entre eux, ce dossier et que la Ville puisse verser la somme de 453 \$ soit l'équivalent de la somme en litige. Ce versement permettrait à la Ville d'atteindre le maximum prévu au protocole d'entente et sera considéré comme une quittance finale entre la Ville et l'entrepreneur.

14.02.75 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'OBTENTION DE PERMIS D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2014 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et à signer lesdits permis d'intervention. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général, à signer lesdits permis d'intervention.

URBANISME

14.02.76 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE – URBANISTE À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat à monsieur Paul Gingras de la MRC de La Mitis pour la préparation de modifications au règlement 2013-1295 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 2009-1210 qui deviendra 2014-1312.

14.02.77 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 20 JANVIER 2014 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 20 janvier 2014 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de permis de rénovation pour une valeur de 612 600 \$;

Une demande de dérogation mineure pour le 50, avenue Rioux.

Une demande de dérogation mineure pour le 112, avenue Notre-Dame.

Une demande de dérogation mineure pour le 151, avenue Rioux.

Une demande de modification de zonage pour le 1312-1314, rue St-Thomas.

14.02.78
Denis

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2013 lors de la réunion du lundi 13 janvier 2014;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2013;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par monsieur Denis Dubé;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- De dix (10) demandes de dérogation mineure,
- De huit (8) demandes d'approbation de plans selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),
- De cinq (5) demandes d'approbation des plans et des listes de travaux selon le règlement du programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville.

Tableau comparatif des permis de construction

Quatre (4) permis de construction ont été émis au cours de l'année 2013.

TYPE	2013		2012		2011	
	#	VALEUR	#	VALEUR	#	VALEUR
<i>Unifamilial</i>	4	1 000 000	6	877 500	4	615 000
Jumelée	0	0	1	400 000	2	500 000
En rangée (4 log.)	0	0	1	550 000	0	0
Multifamilial	0	0	0	0	0	0
Hab. communautaire	0	0	0	0	0	0
Commercial	0	0	1	490 000	4	1 281 875
Institutionnel	0	0	2	3 556 000	1	1 208 165
Public	0	0	1	458 000	3	1 447 244
Industriel	0	0	2	1 450 000	3	1 942 944
TOTAL	4	1 000 000	14	7 781 500	17	6 995 228

Note : On remarquera qu'il n'y a pas eu d'émission de permis de construction dans les catégories multifamiliale et habitation communautaire pour l'année 2013.

Tableau comparatif des permis de rénovations, réparations et démolition

364 permis de rénovations et de réparations ont été délivrés au cours de l'année 2013.

2013		2012		2011	
#	\$	#	\$	#	\$
364	6 555 755	442	6 542 969	368	3 704 752

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL \$
2013	1 000 000	6 555 755	7 555 755
2012	7 781 500	6 542 969	14 324 469
2011	6 995 228	3 704 752	10 699 980

AFFAIRES NOUVELLES

14.02.79 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC VIA RAIL POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE GARE

CONSIDÉRANT QUE la MRC, le CLD, la SADC et la Ville de Mont-Joli participent financièrement au maintien du service à la gare de Mont-Joli depuis le 25 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir le service jusqu'au 31 août prochain, un bail doit être signé entre la Ville et Via Rail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire que le CLD, la SADC et la MRC de La Mitis signent un protocole d'entente pour partager la responsabilité dudit bail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit verser sa part du financement à l'organisme Travail Mitis qui assure la gestion financière du projet;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ a été prévue à cet effet lors de la préparation du budget 2014 de la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Danielle Doyer, mairesse, à signer ce protocole d'entente conditionnellement à la signature d'un protocole entre la Ville, la SADC, le CLD et la MRC de La Mitis. Par la même résolution, la Ville autorise le versement de sa contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Travail Mitis.

14.02.80 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Gaétan Morissette demande au conseil d'ajouter au point de sécurité publique le coin Doucet et Sanatorium.
- Madame Danielle Doyer mentionne qu'elle est extrêmement fière de l'inauguration de la piste de ski de fond Raymond-Pearson et souligne le savoir-faire des employés de la Ville ayant mis au point la nouvelle dameuse.
- Madame Doyer fait la lecture de la réponse de Postes Canada dans le dossier du maintien du service postal sur l'avenue du Sanatorium.

14.02.81 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 9 h 16, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Joël Harrisson
Greffier